

RAPPORT ANNUEL 2007 - 2008

L'Ordre des denturologistes du Québec a pour mission



de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires;



de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**
et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.

Ordre des denturologistes du Québec

Québec, octobre 2008

MADAME, MONSIEUR
Présidente, Président de l'Assemblée nationale

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis

Longueuil, octobre 2008

Me Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2008 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Suzane Fiset, d.d.

Longueuil, octobre 2008

Me Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2008 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Suzane Fiset, d.d.

Membres du Bureau

Présidente



Suzane Fiset, d.d.

Administrateurs

I Bas St-Laurent – Gaspésie – Québec



Suzan Dubois, d.d.



Michèle Perreault, d.d.

II Saguenay – Lac St-Jean – Côte Nord



Guy Boivin, d.d.

III Maurice – Bois-Francs



Guy Dugré, d.d.

IV Estrie



Robert Rousseau, d.d.

V Montréal



Armand Brochu, d.d.



Brigitte Garand, d.d.



Raymond Lagacé, d.d.

VI Outaouais – Abitibi – Témiscamingue



Sylvain Rocheleau, d.d.

VII Laval – Lanaudière – Laurentides



Mario Harvey, d.d.



Richard Tremblay, d.d.

VIII Montérégie



Robert Cabana, d.d.



Patrice Deschamps, d.d.

Administrateurs nommés par l'Office des professions



Monique Émond



Jean-Louis Laberge



Patricia Pounienkow

Comité administratif

Suzane Fiset, d.d., présidente

Guy Dugré, d.d., vice-président

Robert Cabana, d.d., trésorier

Patrice Deschamps, d.d., administrateur

Jean-Louis Laberge, administrateur nommé

Personnel permanent

Directrice générale et secrétaire

Monique Bouchard

Secrétariat

Manon Bouvier

Patricia Chacon

Linda Ducharme

Tenter de résumer en quelques lignes les actions et orientations entreprises par un ordre professionnel et ce, sur une année complète, me semble encore aujourd'hui un exercice complexe. Cette synthèse méthodique s'avère particulièrement exigeante lorsque la diversification des dossiers traités est importante. Vous pourrez dans les prochaines lignes prendre connaissance des principaux sujets qui ont retenu notre attention dans la dernière année. C'est avec fierté que je vous présente le 34^e rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Personnes formées à l'étranger

La convergence des orientations gouvernementales à différents paliers n'est plus à faire en ce qui a trait à l'importance de bien accueillir les personnes formées à l'étranger au sein de nos ordres professionnels. La vitesse grand « V » est maintenant de mise. Que ce soit à travers les nouvelles dispositions du Code des professions, grâce aux aides du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ou de l'accord France-Québec, le ton est donné aux ordres pour que ceux-ci développent des mécanismes facilitant la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Les différentes formes de permis, maintenant inscrites au Code des professions, témoignent du désir gouvernemental d'assouplir les mécanismes d'insertion des professionnels formés à l'étranger. Assumant que les besoins de la population allaient encore croître pour les 20 prochaines années, l'Ordre des denturologistes du Québec, ayant une population professionnelle d'une moyenne d'âge de près de 52 ans, a vite compris que les individus ayant une formation professionnelle acquise à l'étranger pouvaient devenir un gisement important de ressource pour la population québécoise.

Nous nous sommes inscrits avec beaucoup d'enthousiasme dans un projet avec le MICC afin de développer des outils qui nous permettront d'évaluer les acquis expérimentaux de personnes formées à l'étranger.

Nous espérons ainsi mieux répondre aux demandes de permis des personnes formées hors Québec. Parallèlement à ces travaux, nous avons aussi développé les projets de règlements pour les nouveaux types de permis. Toutes ces nouvelles mesures entraînent un changement de paradigme important. Nous avons décidé de relever le défi!

Rapport de la présidente

Règlement sur l'incorporation

Nous sommes très heureux que ce règlement ait enfin été adopté. Les démarches ont été nombreuses et quelques revirements ont prolongé le temps de mise en place de cette nouvelle disposition mais les denturologistes peuvent maintenant se prévaloir de cette forme d'organisation de travail. Il ne reste que certains préparatifs pour l'enregistrement des nouvelles sociétés.

Tournées régionales

Cette année, nous avons recommencé à effectuer nos réunions en région. Nous nous étions absentés pendant près de 18 mois. Essayant d'accroître la formation en région, l'Ordre a décidé de développer une formule conviviale de rencontre où les denturologistes pouvaient simultanément discuter autour d'un repas et se former sur différents sujets.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à rencontrer les denturologistes du Québec et l'accueil à travers la province fût particulièrement chaleureux. Nous avons aussi décidé d'ajouter à la série de rencontres, une visite à Rimouski pour nous permettre de partager avec les gens de cette grande région. La participation dans ces endroits plus éloignés fût particulièrement importante. Nous croyons fermement à la pertinence de dispenser du perfectionnement en région. Nous mettrons encore beaucoup d'énergie à poursuivre cette formule de rencontres régionales qui fût fort appréciée.



Présidente
Suzane Fiset, d.d.

Information publique

Pour une deuxième année, les denturologistes ont décidé par le biais d'une cotisation spéciale, d'investir dans une campagne d'information publique. La place du denturologiste et les services qu'il offre sont encore mal définis dans notre société. Aussi, en assemblée générale les denturologistes ont décidé d'investir dans une campagne d'information publique. Souhaitant que la campagne puisse apporter un meilleur éclairage sur le sujet.

Poursuites

C'est avec un très grand soulagement que nous poursuivons notre mission sans les différentes poursuites qui nous ont incommodés durant les années passées. Certes, l'injonction intentée par l'Ordre des dentistes du Québec demeure. Par contre, aucune autre poursuite n'est actuellement dans nos filières et il est fort agréable de vous dire qu'en plus, l'amendement à la requête de l'Ordre des denturologistes, à l'effet de récupérer les argents de notre défense contre un de nos ex-employés, a connu un dénouement heureux...

Nous l'avions toujours dit, la compagnie d'assurance avait été amenée en garantie! Nous avons toujours soutenu que la compagnie d'assurance devait payer... De ce fait, considérant notre situation, la compagnie d'assurance a jugé bon de conclure une entente à l'amiable avec l'Ordre. Ainsi, nous avons pu récupérer plus de 115 000 \$ en dédommagement. Quelle belle victoire!

Tout au long de l'année, encore une fois, nous avons pu compter sur le grand engagement de nos collaborateurs, qui à travers différents comités ont fait progresser notre organisation. Je les remercie chaleureusement! Leurs efforts conjugués au dévouement du personnel de l'Ordre ont pu soutenir l'agenda rempli auquel nous devons faire face. Je leur en suis très reconnaissante. Au nom de tous les denturologistes du Québec, je voudrais remercier notre directrice générale et secrétaire, Mme Monique Bouchard, tout le personnel de l'Ordre notre syndic M. Serge Tessier, d.d., et ses syndics adjoints pour leur excellent travail.

Rapport de la direction

6



Directrice générale et
secrétaire
Monique Bouchard

Activités du Bureau

Au cours de l'année 2007-2008, le Bureau s'est réuni à quatre (4) occasions pour des assemblées régulières et a tenu deux (2) assemblées spéciales.

Les principes résolutions sont les suivantes :

Élection / Nomination

Élection de M. Robert Cabana, d.d.,
M. Patrice Deschamps, d.d.,
M. Guy Dugré, d.d. et M. Jean-Louis Laberge,
administrateur nommé, comme membres
du Comité administratif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste
de vice-président.

Nomination de M. Robert Cabana, d.d., au
poste de trésorier.

Nomination de M. Claude Lefebvre, d.d.,
comme membre du comité d'inspection
professionnelle.

Nomination de M. Jean-Yves Labrecque, d.d.,
comme membre du comité de discipline.

Nominations de Mme Isabelle Lefebvre, d.d.
et M. Guy Dugré, d.d., comme membres du
comité d'information publique.

Nomination de M. Eric Picard, d.d., au poste
de syndic adjoint responsable de la pratique
illégale.

Nomination de M. Richard Émond, d.d., au
poste de responsable du comité de la
formation continue.

Renouvellement du mandat des membres
du comité de révision soit :
M. Jean-Charles Labelle, d.d., au poste
de président,
M. Richard Arsenault, d.d., au poste
de président substitut,
M. Christian Boisvert, d.d., membre,
Mme Gisèle Jasmin, comme représentante
du public et
Mme Monique Bouchard, secrétaire, pour
une durée de deux (2) ans.

Renouvellement du mandat des membres
du comité de discipline, à savoir :
M. Denis Beauregard, d.d.,
Mme Marielle Giasson, d.d.,
M. Jean-Yves Labrecque, d.d.,
M. François Zilio, d.d. et
Mme Monique Bouchard, secrétaire, pour
une durée de deux (2) ans.

Décisions administratives et financières

Adoption du bilan financier au 31/03/07.

Adoption des états financiers mensuels.

Adoption d'une résolution fixant la
cotisation pour l'année 2008-2009 à 810 \$.

Adoption des prévisions budgétaires
2008-2009.

Comités

Adoption des rapports d'activités de tous les comités.

Adoption d'une résolution fixant une cotisation spéciale à 300 \$.

Adoption de la version française et anglaise du projet de règlement modifiant le règlement sur les normes d'équivalences de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Adoption de la version française et anglaise du règlement sur l'exercice de la profession de denturologiste en société.

Adoption de la version française et anglaise du projet de règlement modifiant le code de déontologie.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire, concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Activités du Comité administratif

Le Comité administratif s'est rencontré à huit (8) reprises pour des assemblées régulières et a tenu une (1) assemblée spéciale.

En conformité avec ses responsabilités, il a vu à la bonne marche des opérations courantes de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur soumission au Bureau.

Résolutions de poursuites et perquisitions en pratique illégale.

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se tiendra le 15 septembre 2007, à 13 h 30, à l'Hôtel Mortagne, à Boucherville.

Outre les résolutions relatives aux recommandations faites au Bureau, nous retrouvons les principales résolutions suivantes :

Imposition d'un examen d'évaluation à un denturologiste dont la réinscription date de plus de trois ans.

Entente avec un denturologiste pour le paiement de ces amendes disciplinaires.

Inscription au Tableau des membres d'un denturologiste reconnu coupable d'une infraction criminelle, n'ayant pas de lien avec l'exercice de la profession.

Syndics adjoints

Claude Guoin, d.d.

Lise Moreau, d.d.

Syndics correspondants

Pierre Cantin, d.d.

Monique Champoux, d.d.

Alain Chayer, d.d.

Isabelle Cloutier, d.d.

Richard D'Aoust, d.d.

Paul-Marie Lavallée, d.d.

Pierrette Milot, d.d.

Pierre-Yvon Plante, d.d.

Louis Raby, d.d.

Secrétaire

Manon Bouvier

Au cours de l'exercice **2007-2008**, le bureau du syndic de l'Ordre des denturologistes du Québec a enregistré **118** plaintes relatives à **102** denturologistes, concernant la qualité ou le prix des services professionnels rendus à la population.

Le règlement des différends

Le nombre de différends soumis à la conciliation : **118**, soit :

- 33 dossiers ont été réglés par une conciliation entre patients et denturologistes;
- 54 dossiers sont à l'étape de conciliation avec le denturologiste;
- 02 dossiers ont été fermés, la conciliation ayant été refusée par une des parties.

89

- 29 dossiers ont été fermés, pour d'autres raisons : rien de dérogatoire, plaintes rejetées car impossible d'enquêter adéquatement, plaintes retirées, manque de collaboration du plaignant.

118

Le syndic a remis **6** plaintes au comité de discipline.

Aucun dossier n'a été remis au conseil d'arbitrage des comptes.

6 dossiers ont été remis au comité de révision des plaintes.

Syndic

8



Serge Tessier, d.d.

Comité de discipline



Président
Me Jean-Guy Gilbert

Membres

Denis Beauregard, d.d.

Marielle Giasson, d.d.

Jean-Yves Labrecque, d.d.

François Zilio, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Patricia Chacon

Le comité de discipline a siégé à cinq (5) occasions et a entendu sept (7) plaintes.

9

Nature des plaintes par le comité en 2007-2008					
Nombre de plaintes	Code de déontologie	Code des professions Art.	Tenue des dossiers	Loi sur la denturologie Art.	Dossiers d'un denturologiste cessant d'exercer
1	4 - 10 - 55 61.16 - 64		2.02 a) e) f) g) i) j)		
1	61.13 - 61.14 61.18		2.02 e) f) g) h) i)	7	
1	63		2.01 - 2.04		
1	63	114 - 122			
1	63	114			
1	61.13 - 61.14	59.2	2.02 c) e) f)		
1	4 - 6 - 14 - 38 59.2 - 61.04 61.13 - 61.14 61.18 - 63 - 64	58.1 114 - 122	2.02 2.04	7 - 12	

Décisions concernant les 7 plaintes :

3 plaintes : Intimés reconnus coupables

4 plaintes : En attente des décisions

7

Sanctions imposées :

1 plainte : Réprimande plus le paiement des déboursés.

1 plainte : Amendes se chiffrant à 9 000 \$ plus réprimandes et le paiement des déboursés.

1 plainte : Amendes se chiffrant à 2 400 \$ plus le paiement des déboursés.

Comité d'inspection professionnelle



Président
Alphonse Pettigrew, d.d.

Membres du comité Inspectrices et inspecteurs

Christian Dugré, d.d.

Diane Fortin, d.d.

Eric Picard, d.d.

Enquêteur

Daniel D'Arcy, d.d.

Claude Lefebvre, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Linda Ducharme

Programme 2007-2008

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 77 membres représentant 60 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 238 membres représentant 187 cabinets inspectés de 2000 à 2002.

Travail du comité

Préparation et envoi de 117 avis d'inspection.

En résumé

Rédaction des 117 rapports de visites :

15 membres visités ont reçu une lettre de félicitations : ils démontraient une pratique excellente en conformité avec les règlements.

102 membres visités ont reçu une lettre contenant des recommandations.

9 dossiers ont été référés au syndic.

Il n'y a eu aucune recommandation au Bureau.

Statistiques concernant les 117 inspections professionnelles effectuées en 2007-2008

Nombre de membres visités

29	dans la région	I
11	dans la région	II
05	dans la région	III
01	dans la région	IV
24	dans la région	V
02	dans la région	VI
45	dans la région	VII
00	dans la région	VIII

Pratique

Seul	99
En société	11
Employé	07

Emplacement de cabinet

Résidence	36
Édifice commercial	63
Clinique dentaire	18

Activités professionnelles

Fabrication personnelle	117
Prothèse immédiate	112
Prothèse partielle	117
Prothèse sur implants	66
Matériel empreinte finale	113
Maquette d'articulation	104
Cire seulement	29

Nombre de cabinets

Membres ayant 1 cabinet	68
Membres ayant 2 cabinets	37
Membres ayant 3 cabinets	06
Membres ayant 4 cabinets	05
Membre ayant 6 cabinets	01

Recommandations

Compléter le dossier patient conformément au règlement	71
Se procurer un lavabo	02
Se procurer un stérilisateur adéquat	02
Se procurer un crachoir dentaire	11
Se procurer une lampe directionnelle	02
Voir à ce que la publicité soit conforme	01
Afficher le permis d'exercer	05
Afficher le code de déontologie	07
Afficher le règlement sur a conciliation et l'arbitrage des comptes	10
Voir à la propreté des locaux	02
Conserver les dossiers séparément de ceux des autres professionnelles	03
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuels	05
Se procurer un distributeur à verres	07

Formation continue

Ordre	88
Autres	64

Collaboration avec les dentistes

Collaboration étroite	62
Au niveau de la référence	55
Le nombre d'années de pratique en moyenne sur les 117 inspections est de 20 ans.	

Le nombre de visites que les denturologistes propose aux patients en moyenne est de 5.

Émission de permis

11	membres inscrits	en	1974
05	membres inscrits	en	1976
03	membres inscrits	en	1977
07	membres inscrits	en	1978
05	membres inscrits	en	1979
06	membres inscrits	en	1980
15	membres inscrits	en	1981
05	membres inscrits	en	1982
01	membre inscrit	en	1983
01	membre inscrit	en	1984
02	membres inscrits	en	1985
04	membres inscrits	en	1987
05	membres inscrits	en	1988
05	membres inscrits	en	1989
07	membres inscrits	en	1991
01	membre inscrit	en	1992
02	membres inscrits	en	1994
04	membres inscrits	en	1995
02	membres inscrits	en	1996
05	membres inscrits	en	1997
01	membre inscrit	en	1998
01	membre inscrit	en	1999
05	membres inscrits	en	2000
01	membre inscrit	en	2001
05	membres inscrits	en	2002
03	membres inscrits	en	2005
04	membres inscrits	en	2006
01	membre inscrit	en	2007

Comité de révision



Président
Jean-Charles Labelle, d.d.

Membres du comité

Christian Boisvert, d.d., membre

Gisèle Jasmin, administratrice nommée

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Patricia Chacon

Mandat

Conformément à l'article 123,3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

Rencontres

Depuis le 1^{er} avril 2007, le comité a reçu six (6) demandes d'avis et a siégé à quatre (4) occasions.

Décisions

Suite aux rencontres concernant ces demandes d'avis, les décisions suivantes ont été rendues :

Dans les six (6) dossiers, le comité est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte.

Comité de la pratique illégale



Responsable
Éric Picard, d.d.

Assistant responsable

Serge Tessier, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Patricia Chacon

Dossiers en cours

(1)	540	Pierre Bédard
(2)	600	Roland Roy
(3)	612-618	Pierre Bédard
	619	
(4)	612-618	Marie-Suzanne Larivée
(5)	612	Pierre Bédard
(6)	618	Pierre Bédard
(7)	628	Roland Roy
(8)	630	Roland Roy
(9)	633	Edgard Alberti
(10)	634	Edgard Alberti
(11)	636	Edgard Alberti
(12)	640	Edgard Alberti
(13)	647	Marcel Verreault
(14)	649	Roland Roy
(15)	652	Richard Bureau
(16)	653	Marcel Verreault
(17)	654	Marcel Verreault
(18)	655	Marcel Verreault
(19)	656	Salim Mehio
(20)	658	Gaétan Boivin
(21)	661	Michel Desbois

Dossiers en cours au 1^{er} avril 2007

Nouvelles enquêtes et poursuites 07

TOTAL 28

Dossiers fermés 06

Dossiers en cours au 31 mars 2008

22

Jugement rendu en 2007-2008

662 Jocelyn Quenneville

Dossiers fermés

600	Roland Roy
612-618-619	Marie-Suzanne Larivée
633	Edgard Alberti
634	Edgard Alberti
636	Edgard Alberti
640	Edgard Alberti

13

Nouvelles enquêtes

662	Jocelyn Quenneville
663	Sofian Mahroug
664	Roland Roy
665	Roland Roy
666	Roland Roy
667	Raynaldo Dignard
668	Richard Bureau

Comité de la formation continue



Responsable
Richard Émond, d.d.

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.

Danielle Luce Fortier, d.d.

Marc Michaud, d.d.

L. Guy Thivierge, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Manon Bouvier

Le mandat

Le mandat du comité de formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Le comité de formation continue s'est réuni à une occasion et voici les principales activités du comité pour l'année 2007-2008.

Le comité a accrédité plusieurs nouveaux cours, encore cette année, ainsi que diverses formations dispensées aux denturologistes.

Le comité a poursuivi son exercice d'élaboration d'un règlement sur la formation continue des denturologistes du Québec.

Programme triennal de perfectionnement 2007-2009

Pour la première année du programme triennal, soit 2007, 553 denturologistes ont suivi de la formation continue.

Le taux de participation est de 60 %.

Comité de la formation



Présidente
Suzane Fiset, d.d.

Membres du comité

Suzane Fiset, d.d., représentante
de l'Ordre

Marc Toupin, d.d., représentant
de l'Ordre

Pierre Brazé, représentant
de la Fédération des cégeps

France Bélanger, d.d. représentante
de la Fédération des cégeps

Ghislaine Plamondon, représentante
du ministère de l'Éducation

Monique Bouchard, directrice
générale et secrétaire

Le 3 septembre 1997, entrant en vigueur le
règlement sur le comité de la formation des
denturologistes.

Le mandat

Le comité de la formation est un comité
consultatif ayant pour mandat d'examiner
dans le respect des compétences respectives
et complémentaires de l'Ordre, des
établissements d'enseignement collégial et
du ministre de l'Éducation, les questions
relatives à la qualité de la formation des
denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de
l'adéquation de la formation aux
compétences professionnelles à acquérir
pour l'exercice de la profession de
denturologiste.

La rencontre

Depuis le 1^{er} avril 2007, le comité de la
formation ne s'est pas réuni.

Cependant, des représentants de l'Ordre ont
participé à plusieurs réunions du comité de
programme du Cégep Édouard-Montpetit.

Les principaux sujets de discussion ont porté
sur :

- la révision du programme en
denturologie tout particulièrement le
besoin d'ajouter une 4^e année ou le
développement d'un DSET;
- l'importance d'une reconnaissance pour
les denturologistes qui pratiquent
l'implantologie.

Comité des équivalences

Membres du comité

Christian Boisvert, d.d.

Patrice Deschamps, d.d.

Benoit Leduc, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Patricia Chacon

Le mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes d'équivalences de diplôme ou de formation et la formulation de recommandations appropriées au Bureau.

Étude de dossiers

Depuis le 1^{er} avril 2007, le comité a siégé à deux (2) occasions et a étudié deux (2) demandes.

Suivi des demandes 2007 – 2008

01 demande est toujours en étude

01 demande dont le comité a fait la recommandation de ne pas reconnaître l'équivalence

02 TOTAL

TABLEAU DES MEMBRES

Permis en vigueur au 1^{er} avril 2007	911
Permis délivrés durant l'année	44
Nouveaux membres	25
Réadmissions	19
Inscription	00
Permis révoqués durant l'année	24
Démissions	10
Radiations	12
Décès	02
Permis temporaires et restrictifs	00
Permis en vigueur au 31 mars 2007	911
Nombre total des membres inscrits au Tableau au 31 mars 2008	931

17

RÉPARTITION DES MEMBRES EN POURCENTAGE SELON LES RÉGIONS ÉLECTIVES AU 31 MARS 2008

Région	Nombre	Pourcentage
I Bas Saint-Laurent – Gaspésie – Québec	145	15.6 %
II Saguenay – Lac St-Jean – Côte Nord	44	4.7 %
III Mauricie – Bois-Francs	69	7.4 %
IV Estrie	37	4.0 %
V Montréal	204	21.9 %
VI Outaouais – Abitibi – Témiscamingue	48	5.1 %
VII Laval – Lanaudière – Laurentides	158	17.0 %
VIII Montérégie	226	24.3 %
Autres	0	0.0 %
	931	100 %

Montant de la cotisation annuelle	784.00 \$	01-04-2007
Montant de la cotisation spéciale	300.00 \$	01-11-2007

**Rapport financier annuel
au
31 mars 2008**

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

19

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de **ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 2008** ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au **31 mars 2008** ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Longueuil
le 16 avril 2008

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

			2008 \$	2007 \$
	Fonds d'administration générale	Fonds des immo- bilisations	Total	Total
PRODUITS				
Opérations courantes (annexe 1)	739 546	-	739 546	710 308
Comité de la pratique illégale (annexe 2)	6 487	-	6 487	12 117
Comité de discipline (annexe 3)	58 709	-	58 709	9 520
Congrès "Expodent" 2006 (annexe 6)	-	-	-	257 838
Campagnes d'information publique (annexe 7)	524 115	-	524 115	-
	<u>1 328 857</u>	<u>-</u>	<u>1 328 857</u>	<u>989 783</u>
Charges				
Opérations courantes (annexe 1)	438 376	-	438 376	480 383
Comité de la pratique illégale (annexe 2)	20 126	-	20 126	7 985
Comité de discipline (annexe 3)	82 050	-	82 050	79 615
Comité de l'inspection professionnelle (annexe 4)	42 837	-	42 837	39 691
Autres comités (annexe 5)	152 455	-	152 455	216 957
Congrès "Expodent" 2006 (annexe 6)	-	-	-	207 236
Campagnes d'information publique (annexe 7)	523 163	-	523 163	179
Amortissement des immobilisations corporelles	-	14 035	14 035	12 631
Amortissement des actifs incorporels	-	21 375	21 375	-
	<u>1 259 007</u>	<u>35 410</u>	<u>1 294 417</u>	<u>1 044 677</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants				
	69 850	(35 410)	34 440	(54 894)
Règlement hors Cour	-	-	-	120 000
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	<u>69 850</u>	<u>(35 410)</u>	<u>34 440</u>	<u>(174 894)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

			2008 \$	2007 \$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	(76 635)	142 789	66 154	241 048
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>69 850</u>	<u>(35 410)</u>	<u>34 440</u>	<u>(174 894)</u>
	(6 785)	107 379	100 594	66 154
Utilisation d'affectation d'origine interne	<u>(52 288)</u>	<u>52 288</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>(59 073)</u></u>	<u><u>159 667</u></u>	<u><u>100 594</u></u>	<u><u>66 154</u></u>

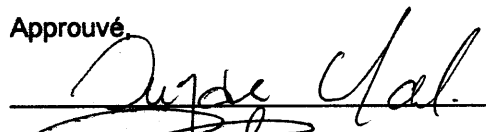
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

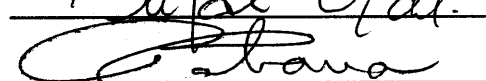
BILAN

AU 31 MARS 2008

			2008 \$	2007 \$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Total	Total
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	8 749	-	8 749	41 582
Dépôts à terme, de 2,227 % à 3,832 %	243 000	-	243 000	380 000
Amendes à recevoir en discipline	36 303	-	36 303	4 587
Comptes à recevoir - Journal Présence	10 000	-	10 000	10 000
Taxes de vente à recevoir	6 570	-	6 570	-
Charges payées d'avance	10 306	-	10 306	-
	<u>314 928</u>	<u>-</u>	<u>314 928</u>	<u>436 169</u>
Immobilisations corporelles (note 5)	-	153 255	153 255	164 102
Logiciels (note 6)	-	74 425	74 425	46 700
	<u>314 928</u>	<u>227 680</u>	<u>542 608</u>	<u>646 971</u>
PASSIF				
Court terme				
Fournisseurs et autres créditeurs (note 7)	213 669	-	213 669	149 291
Cotisations perçues d'avance	74 560	-	74 560	70 576
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	6 285	-	6 285	213 450
Publicité perçue d'avance	7 500	-	7 500	7 500
Versements sur dette à long terme	2 565	-	2 565	-
	<u>304 579</u>	<u>-</u>	<u>304 579</u>	<u>440 817</u>
Dette à long terme (note 8)	<u>69 422</u>	<u>68 013</u>	<u>137 435</u>	<u>140 000</u>
	<u>374 001</u>	<u>68 013</u>	<u>442 014</u>	<u>580 817</u>
ACTIFS NETS				
Non affectés	(59 073)	-	(59 073)	(76 635)
Actifs immobilisés	-	159 667	159 667	142 789
	<u>(59 073)</u>	<u>159 667</u>	<u>100 594</u>	<u>66 154</u>
	<u>314 928</u>	<u>227 680</u>	<u>542 608</u>	<u>646 971</u>

Approuvé,

 , administrateur

 , administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FONDS
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2008 \$	2007 \$
EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	69 850	(162 263)
Élément sans incidence sur les liquidités		
Affectation interne	(52 288)	-
Fonds de roulement autogénéré (utilisé par l'exploitation)	17 562	(162 263)
Variation des éléments hors caisse		
Amendes à recevoir des membres	(31 716)	1 907
Taxes de vente à recevoir	(6 570)	3 015
Comptes à recevoir - Journal Présence	-	(10 000)
Charges payées d'avance	(10 306)	4 779
Fournisseurs et autres créiteurs	64 378	82 333
Cotisations perçues d'avance	3 984	705
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	(207 165)	213 450
Publicité perçue d'avance	-	7 500
	(187 395)	303 689
	(169 833)	141 426
FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	-	71 987
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(169 833)	213 413
TRÉSORERIE AU DÉBUT	421 582	208 169
TRÉSORERIE À LA FIN	251 749	421 582

Les trésoreries sont composées de l'encaisse et des dépôts à terme.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés aux renseignements complémentaires sous la colonne "Budget" sont fournis à titre informatif seulement, aucune vérification n'a été effectuée. Ce budget a été approuvé par le bureau de l'Ordre le 30 mars 2007.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

En juillet 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés ("ICCA") a publié le chapitre 1506, *Modifications comptables*, qui comporte des changements à la norme antérieure. Selon cette norme, une entité ne doit changer de méthode comptable que si le changement est imposé par une source première des principes comptables généralement reconnus du Canada ou qu'il a pour résultat que les états financiers fournissent des informations plus fiables et pertinentes. En outre, les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de manière rétrospective et des informations supplémentaires doivent être fournies. Ce chapitre s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

Le 1er avril 2007, l'organisme a adopté les recommandations du chapitre 3855 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés ("ICCA"), Instruments financiers - comptabilisation et évaluation*. Ce nouveau chapitre du Manuel, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2006, établit l'ensemble des exigences relatives à la constatation et à la mesure.

Le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, "Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation" établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, notamment le classement dans l'une des cinq catégories suivantes : détenu à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont inscrits au bilan et ils sont mesurés à la juste valeur, à l'exception des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement. L'évaluation ultérieure et la constatation des variations de la juste valeur des instruments financiers sont effectuées en fonction du classement initial de ces instruments. Les placements détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur et tous les gains et les pertes sont comptabilisés au poste du résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les instruments financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes découlant de la réévaluation sont inclus dans l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à ce que l'actif soit sorti du bilan.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Par conséquent, l'organisme a classé ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

- L'encaisse et les dépôts à terme sont classifiés comme des actifs détenus à des fins de transactions et sont évalués à la juste valeur.
- Les amendes à recevoir en discipline et les comptes à recevoir - Journal Présence sont classifiés comme des prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement.
- Les fournisseurs et autres créditeurs et la dette à long terme sont classifiés comme autres passifs et sont évalués au coût après amortissement pour les fournisseurs et autres créditeurs et au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour la dette à long terme.
- L'organisme n'a classé aucun actif financier comme "détenu jusqu'à leur échéance" ou "disponible à la vente" ni aucun passif financier comme "détenu à des fins de transaction".

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de l'organisme.

4. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds des immobilisations corporelles présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les amendes pour le comité de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le comité. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

4. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode sur le solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Les logiciels seront amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Coût	Amortissement cumulé	2008 \$	2007 \$
			Valeur nette	Valeur nette
Bâtiment	293 160	168 168	124 992	130 200
Mobilier de bureau	206 917	192 081	14 836	14 720
Matériel informatique	21 313	7 886	13 427	19 182
	<u>521 390</u>	<u>368 135</u>	<u>153 255</u>	<u>164 102</u>

Au cours de l'exercice, la société a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 3 188 \$ dont la totalité a été financée à même le fonds de roulement.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008 \$	2007 \$
6. LOGICIELS		
Coût	95 800	46 700
Amortissement cumulé	<u>21 375</u>	<u>-</u>
Valeur nette	<u>74 425</u>	<u>46 700</u>

Au cours de l'exercice, la société a acquis des logiciels pour une valeur de 49 100 \$ dont la totalité a été financée à même le fonds de roulement.

	2008 \$	2007 \$
7. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS		
Fournisseurs et frais courus	209 829	122 079
Salaires et charges sociales	3 840	3 668
Taxes de vente	<u>-</u>	<u>23 544</u>
	<u>213 669</u>	<u>149 291</u>

	2008 \$	2007 \$
8. DETTE À LONG TERME		
Hypothèque immobilière autorisée de 250 000 \$, 6,7 %, garantie par le bâtiment ayant une valeur comptable de 124 992 \$ et un dépôt à terme de 50 000 \$, remboursable par mensualités de 1 060 \$, incluant les intérêts à compter du versement de la dernière partie de 110 000 \$ prévue au plus tard en juillet 2008, renouvelable en juillet 2012	140 000	140 000
Versements échéant à court terme	<u>2 565</u>	<u>-</u>
	<u>137 435</u>	<u>140 000</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

8. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements estimatifs échéant au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2009	2 565
2010	3 626
2011	3 875
2012	4 145
2013	4 431
	<u>18 642</u>

29

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Trésorerie

Les flux de trésorerie découlant de l'exploitation comprennent ce qui suit :

	2008 \$	2007 \$
Intérêts versés	9 399	1 515

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Les trésoreries figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants :

	2008 \$	2007 \$
Encaisse	8 749	41 582
Dépôts à terme	<u>243 000</u>	<u>380 000</u>
	<u>251 749</u>	<u>421 582</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie qui serait convenu dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes. La société utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour faire une estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont les valeurs comptables sont incluses dans le bilan comme suit :

Prêts et créances

Amendes à recevoir en discipline et les comptes à recevoir - Journal Présence - La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Autres passifs

Fournisseurs et autres créditeurs - La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Dette à long terme - La valeur comptable de la dette à long terme est établie au coût après amortissement selon la méthode au taux d'intérêt effectif pour la dette à long terme.

11. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'organisme appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la présentation des instruments financiers suite à la publication des chapitres 3862, *Instruments financiers - informations à fournir*, 3863 *Instruments financiers - présentation* ainsi que 3865, *Couvertures*.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008****11. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

L'Institut canadien des comptables agréés a adopté le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, qui entrera en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007. Ces nouvelles normes comptables exigeront que l'organisme donne des informations supplémentaires sur son capital.

Les changements futurs de ces méthodes comptables pourraient avoir une incidence sur la Société, mais celle-ci, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits et charges des opérations courantes	1
Produits et charges du comité de pratique illégale	2
Produits et charges du comité de discipline	3
Charges du comité de l'inspection professionnelle	4
Charges des autres comités	5
Produits et charges du congrès "Expodent" 2006	6
Campagnes d'information publique	7

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES

		2008 \$	2007 \$
PRODUITS	Budget	Réel	Réel
Cotisations annuelles	702 500	700 244	676 426
Dépliants	1 400	2 009	1 779
Dossiers - patients	9 000	9 005	7 655
Formation continue (articles éducatifs)	6 000	170	1 945
Inscription et admission	2 400	3 675	2 700
Revenus d'intérêts	7 500	12 693	10 461
Revenus de publicité - Journal Présence	10 000	10 375	3 800
Tableau des membres	1 500	875	1 600
Permis directorat de laboratoire	500	500	100
A.C.I.	-	-	3 842
	740 800	739 546	710 308
Charges			
Salaires et charges sociales	239 300	230 245	227 168
Location de salles	22 000	22 462	20 230
Déplacements, représentation et formation - administration	11 500	11 443	14 721
Entretien, réparations et énergie	28 800	27 300	26 389
Télécommunications	11 000	10 792	10 148
Assurances générales	5 000	5 888	5 647
Taxes et permis	8 500	7 428	8 887
Abonnements, souscriptions et cotisations	9 000	8 147	8 345
Papeterie et fournitures	17 000	20 480	19 413
Imprimerie et rédaction - Journal Présence	10 000	8 750	12 203
Timbres et messagerie	23 000	25 504	24 029
Rapport annuel	4 000	4 590	8 680
Dépenses générales	4 000	4 358	3 810
Dossiers - patients	5 000	5 473	8 717
Tableau des membres de l'Ordre	3 800	-	3 767
Frais de vérification	6 000	7 450	6 000
Frais informatiques	3 000	3 217	2 171
Honoraires juridiques - Règlements	2 000	3 572	4 466
Orientations stratégiques	30 000	17 728	59 956
Frais de directorat de laboratoire	1 000	-	-
Intérêts sur la dette à long terme	22 800	9 399	1 515
Frais bancaires	4 300	4 150	4 121
	471 000	438 376	480 383
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	269 800	301 170	229 925

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE

		2008 \$	2007 \$
	Budget	Réel	Réel
PRODUITS			
Amendes	5 000	6 487	12 117
Charges			
Frais de séjour et de déplacements	2 500	1 334	248
Honoraires	2 000	260	256
Honoraires juridiques (Montréal)	8 000	6 473	2 320
Déboursés légaux (Montréal)	1 500	512	381
Honoraires juridiques (Québec)	8 000	5 374	3 328
Déboursés légaux (Québec)	1 500	340	111
Investigation professionnelle	6 000	5 833	1 341
	29 500	20 126	7 985
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(24 500)	(13 639)	4 132

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE DISCIPLINE

		2008 \$	2007 \$
	Budget	Réel	Réel
PRODUITS			
Amendes	30 000	58 709	9 520
Charges			
Salaires	25 000	25 021	24 756
Frais de séjour et de déplacements	1 000	1 373	1 098
Honoraires de présence	2 500	1 700	1 728
Honoraires juridiques	22 000	26 085	23 061
Frais d'huissiers	2 000	1 838	3 069
Sténographe	4 000	4 898	4 900
Frais d'enquêtes	1 000	982	534
Frais de publication - Déboursés	3 000	6 939	3 519
Tribunal des professions	12 000	7 459	13 079
Mauvaises créances	2 000	5 755	3 871
	74 500	82 050	79 615
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(44 500)	(23 341)	(70 095)

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008****CHARGES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

		2008	2007
		\$	\$
CHARGES	Budget	Réel	Réel
Honoraires	15 000	12 241	9 794
Salaires	18 000	18 349	18 154
Déplacements	9 000	11 085	10 409
Frais de séjour	2 000	1 162	1 334
	44 000	42 837	39 691

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

CHARGES DES AUTRES COMITÉS

		2008 \$	2007 \$
	Budget	Réel	Réel
CHARGES			
Comité de l'administration générale et de l'assemblée de bureau			
Honoraires de présence - Bureau	9 500	8 430	8 592
Dépenses - Bureau	10 000	14 636	15 752
Honoraires de présence - Comité administratif	4 000	1 870	2 176
Dépenses - Comité administratif	3 000	2 112	2 939
Assemblée générale et spéciale	3 000	2 585	4 414
Assemblées - régions administratives	4 000	9 122	-
Allocation de dépenses - présidente	1 000	960	960
Honoraires juridiques liés à la poursuite d'un ex-employé	10 000	11 421	81 077
Déboursés légaux liés à la poursuite d'un ex-employé	2 000	859	10 222
Honoraires juridiques - autres	10 000	8 387	9 356
	56 500	60 382	135 488
Comité de la formation continue et de l'enseignement collégial			
Frais de séjour et de déplacements	1 000	8	273
Honoraires de présence	1 000	120	548
Articles éducatifs	4 000	-	750
	6 000	128	1 571
Comité du bureau du syndic			
Honoraires			
Syndic	60 500	60 000	60 000
Syndics-adjoints et correspondants	7 500	7 337	3 824
Experts	2 000	950	1 228
Honoraires juridiques	3 000	16 675	6 973
Frais de séjour et de déplacements			
Syndic	2 000	2 323	3 658
Syndics-adjoints et correspondants	2 000	2 277	4 173
	77 000	89 562	79 856
Comité de révision des plaintes			
Honoraires de présence	1 000	-	220
Frais de séjour et de déplacements	1 000	85	398
Honoraires juridiques	-	1 435	-
	2 000	1 520	618
Comité d'équivalence			
Revenus d'équivalence	(1 200)	(50 300)	(600)
Honoraires	1 000	48 357	16
Frais de séjour et de déplacements	500	2 806	8
	300	863	(576)
	141 800	152 455	216 957

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS "EXPODENT" 2006

		2008 \$	2007 \$
	Budget	Réel	Réel
PRODUITS			
Frais d'inscription	-	-	7 056
Commandites	-	-	75 500
Kiosques	-	-	58 500
Conférences	-	-	48 075
Activités sociales	-	-	21 760
Location de chambres	-	-	46 947
	-	-	257 838
Charges			
Coût des kiosques	-	-	32 499
Coût des conférences	-	-	16 398
Coût des activités sociales	-	-	19 575
Coût du programme	-	-	4 007
Diners, pauses et cocktail	-	-	23 607
Comité organisateur	-	-	19 931
Articles promotionnels et affichage	-	-	10 736
Informatique et audio-visuel	-	-	10 702
Papeterie et dépenses de bureau	-	-	5 016
Location de chambres	-	-	64 081
Mauvaises créances	-	-	684
	-	-	207 236
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	50 602

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

PRODUITS ET CHARGES DES CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE

CAMPAGNE D'INFORMATION PUBLIQUE

		2008	2007
		\$	\$
PRODUITS	Budget	Réel	Réel
Cotisation spéciale - Campagne 2007	-	264 300	-
Cotisation spéciale - Campagne 2008	-	259 815	-
	-	524 115	-
Charges 2007			
Contribution au programme gouvernemental	-	180 000	179
Honoraires du gestionnaire de campagne	-	36 305	-
Relation de presse	-	21 750	-
Production d'une capsule télévisuelle	-	10 250	-
Honoraires de présence et frais de séjour	-	2 543	-
Autres dépenses	-	10 441	-
Frais bancaires	-	2 059	-
	-	263 348	179
Charges 2008			
Contribution au programme gouvernemental	-	227 000	-
Honoraires du gestionnaire de campagne	-	25 000	-
Honoraires de présence et frais de séjour	-	667	-
Autres dépenses	-	4 883	-
Frais bancaires	-	2 265	-
	-	259 815	-
	-	523 163	179
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	952	(179)

*Le denturologiste
un expert
en
prothèse dentaire
amovible*

